



## FICHES DE DONNEES DE SECURITE

### Promenade

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 453/2010.

#### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Promenade  
 Numéro du produit U09/73-9

##### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Lustrante de sol  
 Utilisations déconseillées Pour usage professionnel seulement. Ce produit n'est pas recommandé pour tout usage industriel, professionnel ou consommateur autres que les utilisations identifiées ci-dessus.

##### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Autosmart International Ltd  
 Lynn Lane,  
 Shenstone, nr Lichfield  
 Staffordshire. WS14 0DH  
 England  
 www.autosmartinternational.com  
 Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00)  
 Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)  
 info@autosmartinternational.com

Personne à contacter Mr. Russell Butler

Fabricant

##### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Mob: +44 (0) 7808 971321 (24hrs) Tel: +44 (0) 1543 481616 (09:00 - 17:00) Fax: +44 (0) 1543 481549 (09:00 - 17:00)

Numéro d'appel d'urgence national Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245.

#### SECTION 2: Identification des dangers

##### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

###### Classification

###### Dangers physiques

Non classé.

###### Dangers pour la santé humaine

Non classé.

###### Dangers pour l'environnement

Non classé.

Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)

##### 2.2. Éléments d'étiquetage

###### Mentions de danger

NC Non classé.

###### Mentions de mise en garde

## Promenade

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Diethylene Glycol Monoethyl Ether Numéro CAS: 111-90-0 Numéro CE: –	5-10%
<b>Classification</b> Eye Irrit. 2 - H319	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> Xi;R36.
tris(2-butoxyethyl) phosphate (T.B.E.P) Numéro CAS: 78-51-3 Numéro CE: 201-122-9	5-10%
<b>Classification</b> Aquatic Chronic 3 - H412	<b>Classification (67/548/CEE) ou (1999/45/CE)</b> R52/53.

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Inhalation

Consulter un médecin si une gêne persiste.

#### Ingestion

Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Donner beaucoup d'eau à boire. Consulter un médecin si une gêne persiste.

#### Contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Rincer à l'eau. Utiliser une lotion appropriée pour hydrater la peau. Consulter un médecin si une gêne persiste.

#### Contact oculaire

Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Consulter un médecin si une gêne persiste.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Information générale

La sévérité des symptômes décrits varieront en fonction de la concentration et de la durée d'exposition.

#### Inhalation

Aucun symptôme particulier connu.

#### Ingestion

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

#### Contact cutané

Le contact prolongé avec la peau peut provoquer rougeurs et irritations.

#### Contact oculaire

Un contact prolongé peut provoquer des rougeurs et/ou larmoiements.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Indications pour le médecin

Aucune recommandation particulière. En cas de doute, consulter un médecin rapidement.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Le produit n'est pas inflammable. Utiliser des moyens d'extinction adaptés au feu avoisinant.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

## Promenade

### Dangers particuliers

Oxydes des substances suivantes: Carbone. Azote. Aucun risque exceptionnel d'incendie et d'explosion.

### Produits de combustion dangereux

Oxydes de carbone. Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques.

### 5.3. Conseils aux pompiers

#### Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie

Aucune précaution particulière de lutte contre l'incendie connue.

#### Equipements de protection particuliers pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Précautions individuelles

Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

#### Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les égouts ou les cours d'eau ou sur le sol. Pour prévenir toute fuite, mettre le côté endommagé du conteneur vers le haut. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié. Retenir le déversement avec du sable, de la terre ou d'autre matière incombustible appropriée.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Méthodes de nettoyage

Arrêter la fuite si cela est possible sans risque. Déversements importants: Absorber dans du vermiculite, du sable sec ou de la terre et mettre dans des conteneurs. Rincer la zone contaminée à grandes eaux. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Rincer le déversement à grandes eaux. Laver soigneusement après avoir traité un déversement. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Etiqueter les conteneurs contenant des déchets et des produits contaminés et les enlever de la zone dès que possible.

### 6.4. Référence à d'autres sections

#### Référence à d'autres sections

Pour les équipements de protection individuelle, voir la Section 8. Pour l'élimination des déchets, voir Section 13.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions d'utilisations

Lire et suivre les recommandations du producteur. Eviter tout déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Précautions de stockage

Stocker dans le conteneur d'origine, fermé hermétiquement, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans l'emballage d'origine à fermeture étanche et à une température comprise d'entre 5°C et 30°C. Garder au-dessus du point de congélation du produit chimique pour éviter une rupture du récipient.

#### Classe de stockage

Stockage de produits chimiques.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

#### Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Equipements de protection

## Promenade



### Contrôles techniques appropriés

Aucune ventilation particulière requise.

### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

### Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Il est recommandé que les gants soient faits des matériaux suivants: Caoutchouc (naturel, latex). Néoprène. Polychlorure de vinyle (PVC) Polychlorure de vinyle (PVC) Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Il est recommandé de changer fréquemment. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Porter des gants fins de coton au-dessous des gants en caoutchouc s'il y a risque d'allergie.

### Autre protection de la peau et du corps

Porter les vêtements appropriés pour prévenir tout contact cutané prolongé ou répété. Prévoir une fontaine oculaire.

### Mesures d'hygiène

Prévoir une fontaine oculaire. Ne pas fumer dans la zone de travail. Se laver après le travail et avant de manger, de fumer et avant d'aller aux toilettes. Laver rapidement si la peau devient contaminée. Enlever rapidement tout vêtement qui devient contaminé. Utiliser une crème pour la peau appropriée pour prévenir le dessèchement de la peau. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### Protection respiratoire

Aucune recommandation particulière. Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

Liquide.

#### Couleur

Laiteux.

#### Odeur

Légère (ou faible). Douceâtre.

#### Seuil olfactif

Non disponible. Non disponible.

#### pH

pH (solution concentrée): ~ 8.0

#### Point de fusion

~ 0°C

#### Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

~ 100 @°C @ 760 mm Hg

#### Point d'éclair

Non applicable.

#### Taux d'évaporation

Non disponible.

#### Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité

Non applicable. : :

#### Pression de vapeur

Non applicable.

#### Densité de vapeur

Non applicable.

#### Densité relative

## Promenade

~ 1.025 @ (20°C)°C

### Solubilité(s)

Miscible à l'eau.

### Coefficient de partage

Non disponible.

### Température d'auto-inflammabilité

Non applicable.

### Température de décomposition

Non disponible.

### Viscosité

~ 1 cSt @ 20°C

### Propriétés comburantes

Ne répond pas aux critères de classification des comburants.

### Commentaires

Les informations déclarées comme "Non disponible" ou "Non applicable" ne sont pas considérées comme pertinentes pour la mise en oeuvre de mesures de surveillance adéquates.

## 9.2. Autres informations

### Composé organique volatil

Ce produit contient au maximum 0 g/litre de COV.

---

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.

### 10.2. Stabilité chimique

#### Stabilité chimique

Pas de risques particuliers de stabilité. Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Non pertinent. Ne polymérisera pas.

### 10.4. Conditions à éviter

Eviter la chaleur excessive pour des périodes prolongées. Eviter le gel.

### 10.5. Matières incompatibles

#### Matières incompatibles

Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Un feu créé : Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

---

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Autres effets sur la santé

Il n'y a aucune preuve que ce produit puisse provoquer un cancer. IARC Not Listed. CIRC Centre international de recherche sur le cancer. NTP Not Listed. OSHA Not Regulated.

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Test sur modèle de peau humaine

Scientifiquement injustifié.

#### pH extrêmes

Moderate pH (> 2 and < 11.5). Classification basée sur la méthode conventionnelle et sur les tests In Vitro - Corrosive ou Irritant en mesurant le pH et la Reserve Acide/ Alcali. Non irritant.

### Information générale

Ce produit a une faible toxicité. Seules des quantités importantes sont susceptibles d'avoir des effets néfastes sur la santé humaine.

#### Inhalation

Pas de danger spécifique pour la santé connu.

#### Ingestion

## Promenade

Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

### Contact cutané

Peut provoquer la délipidation de la peau mais n'est pas irritant.

### Contact oculaire

Des vapeurs ou spray dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des picotements.

### Dangers chroniques et aigus pour la santé

A cause de la quantité et de la composition du produit, le risque pour la santé est considéré faible. Pas d'effet spécifique à long terme connu. Aucun effet aigu ou chronique spécifique sur la santé n'est noté, mais ce produit chimique peut toujours avoir des effets néfastes sur la santé en général ou pour les personnes ayant des problèmes de santé actuels ou latents.

### Voie d'exposition

Ingestion.

### Symptômes

Pas de symptômes spécifiques notés, mais le produit chimique peut néanmoins avoir des effets néfastes sur la santé en général ou sur certaines personnes.

---

## SECTION 12: Informations écologiques

---

### Ecotoxicité

The product contains a substance which is harmful to aquatic organisms. Faible danger d'inhibition des boues dans les usines de traitement d'eaux usées.

#### 12.1. Toxicité

##### Toxicité aiguë - poisson

Indéterminé.

##### Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques

Indéterminé.

##### Toxicité aiguë - plantes aquatiques

Indéterminé.

##### Toxicité aiguë - microorganismes

Indéterminé.

##### Toxicité aiguë - terrestre

Indéterminé.

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

##### Persistance et dégradabilité

Le produit n'est pas facilement biodégradable.

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

##### Coefficient de partage

Non disponible.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

##### Mobilité

Le produit est soluble dans l'eau.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT or vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Non applicable.

---

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

---

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Information générale

L'emballage doit être vide (sans écoulement une fois retourné).

#### Méthodes de traitement des déchets

Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Emballage: Réutiliser ou recycler les produits partout où c'est possible.

---

## SECTION 14: Informations relatives au transport

---

## Promenade

### Général

Le produit n'est pas couvert par les réglementations internationales pour le transport des matières dangereuses (IMDG, IATA, ADR/RID).

#### 14.1. Numéro ONU

Non applicable.

N° ONU (IMDG)

N° ONU (IATA)

#### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Non applicable.

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Non applicable.

Classe ADR/RID

Risque subsidiaire ADR/RID

Étiquette ADR/RID

Classe IMDG

Étiquette IMDG

Classe/division IATA

Risque subsidiaire IATA

Étiquettes de transport

#### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable.

Groupe d'emballage  
(ADR/RID)

Groupe d'emballage (IMDG)

Groupe d'emballage (ADN)

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin

Non.

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable.

EmS

Code de consignes  
d'intervention d'urgence

Numéro d'identification du  
danger (ADR/RID)

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

### **SECTION 15: Informations réglementaires**

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Législation UE

Dangerous Preparations Directive 1999/45/EC. Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé. Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

##### Document d'orientation

Workplace Exposure Limits EH40. Safety Data Sheets for Substances and Preparations.

## Promenade

### Classification de danger pour l'eau

WGK 1

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée.

---

## SECTION 16: Autres informations

---

### Information générale

Ce produit est fabriqué selon un système qui conforme à ISO9001 et ISO14001.

Seul un personnel dûment formé devrait manipuler ce produit.

### Commentaires sur la révision

NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.

**Publié par** Autosmart International Ltd, Lynn Lane, Shenstone, Lichfield, Staffordshire, WS14 0DH, Great Britain.  
www.autosmartinternational.com  
butler@autosmart.co.uk  
Tel +44 (0)1543 481616

**Date de révision** 17/10/2014

**Révision** 3

**Statut de la FDS** Approuvé.

### Phrases de risque dans leur intégralité

NC Non classé

R10 Inflammable.

R23 Toxique par inhalation.

R34 Provoque des brûlures.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

### Mentions de danger dans leur intégralité

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Clause de non-responsabilité

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.